

MODALITÉS D'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PCI-ACDI

Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI (PCI-ACDI) a pour objectif de stimuler la croissance dans les pays en développement afin de les aider à mener à bien leurs plans de développement économique et social.

Le PCI-ACDI prévoit plusieurs mécanismes susceptibles d'aider le secteur privé canadien à contribuer à la réalisation de cet objectif, tout particulièrement le Mécanisme canadien de préparation de projets (MCP) et des mécanismes d'appui à l'investissement.

Le MCP est surtout utilisé pour les études exploratoires par les consultants qui espèrent obtenir des contrats d'organismes autres que l'ACDI pour la réalisation d'études de faisabilité complètes portant sur des projets d'immobilisations dans des pays asiatiques. Ces consultants espèrent également repérer les possibilités qui s'offrent à d'autres fournisseurs canadiens d'obtenir des contrats de biens et services financés sur les fonds non liés prévus à cet effet par les institutions financières internationales (IFI).

Vous pouvez obtenir de l'aide en vertu du PCI-ACDI pour des activités servant à stimuler le développement dans le pays-cible, c'est-à-dire des activités qui contribuent à :

- créer des emplois (surtout pour les femmes);
- améliorer la participation des femmes dans l'économie locale;
- avoir un effet favorable sur l'environnement dans les pays-cibles (par ex., réduire la pollution);
- permettre d'obtenir des devises étrangères par la stimulation des exportations;
- permettre de conserver les devises étrangères par le remplacement des importations;
- faire croître la demande de biens et services produits localement;
- accroître la capacité des gouvernements des pays-cibles de financer leur programme de développement par le raffermissement de leur assiette fiscale.

Si vous désirez établir une coentreprise (de fabrication ou de service), faire utiliser votre technologie sous licence, conclure un accord de coproduction ou négocier tout autre arrangement qui soit avantageux tant pour vous que pour un ou plusieurs pays-cibles, vous pouvez obtenir une aide jusqu'à concurrence de 365 000 \$ en vertu du PCI-ACDI, à savoir :

- un maximum de 15 000 \$ pour couvrir les coûts entraînés par les discussions initiales (étude exploratoire);
- un maximum de 100 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par la signature d'un accord acceptable pour vous, pour votre associé et pour les autorités responsables de la coordination de cet investissement dans le pays-cible (étude de viabilité);
- un maximum de 250 000 \$ pour assurer le transfert de la technologie (appui au projet).

Pour obtenir ces contributions, vous devez soumettre une proposition écrite au service du PCI-ACDI. Cette proposition doit fournir des renseignements complets sur tous les points énumérés ci-dessous.

- Quelle est la société demanderesse? Fournir tous les renseignements demandés sur le questionnaire du PCI-ACDI ainsi que les états financiers les plus récents.
- Qu'avez-vous l'intention de faire et avec qui? Fournir une description appropriée et un budget en trois colonnes pour montrer votre contribution à chaque élément de coût, la contribution à espérer de votre associé possible et le montant que vous vous attendez de recevoir de l'ACDI.
- Comment les activités projetées favoriseront-elles le développement économique et social du pays hôte?
- Pourquoi le contribuable canadien devrait-il fournir un appui financier? (Il s'agit essentiellement de montrer comment l'activité proposée favorisera la création d'emplois, l'accumulation de devises étrangères, la sécurité accrue que procurent les importations stratégiques, etc., au Canada.)